

Direction des affaires publiques
et du greffe
5160, boulevard Décarie, bureau 600
Montréal (Québec) H3X 2H9

Téléphone: (514) 872-9387
Télécopieur: (514) 868-3538

Le 17 mai 2005

Monsieur Michel Germain
Président de la commission
Projet de prolongement de l'autoroute 25
entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

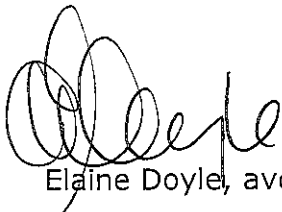
Objet : Opposition au prolongement de l'autoroute 25 et à la construction d'un
nouveau pont sur la Rivière des Prairies

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint une copie certifiée conforme de la résolution adoptée par le
conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce le 2 mai 2005,
relativement à l'objet en titre.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétaire d'arrondissement,



Elaine Doyle, avocate

ED/mn

p.j.

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement

Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce



Assemblée du 2 mai 2005

Séance(s) tenue(s) le(s) 2 mai 2005

Numéro de la résolution CA05 170180

OPPOSITION AU PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 25

Attendu que le Gouvernement du Québec a proposé de prolonger l'autoroute 25 dans la partie est de la ville de Montréal et de relier ce tronçon à la ville de Laval par la construction d'un nouveau pont sur la Rivière des Prairies;

Attendu qu'une telle mesure favorisera l'étalement urbain et contribuera à un usage accru de l'automobile, deux mesures contradictoires avec la politique de développement durable récemment annoncée par le Gouvernement du Québec;

Attendu que le prolongement du métro jusqu'à Laval, au coût de \$800 millions, dont la fin de la construction est prévue pour la fin de 2006, offrira aux résidents de cette municipalité et ceux de la partie nord de la région métropolitaine un choix additionnel en termes de transport en commun;

Attendu que le Conseil municipal de Montréal a adopté en janvier 2003 une résolution appuyant le Protocole de Kyoto et stipulant que les politiques municipales devraient contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et de la congestion automobile et viser l'amélioration des infrastructures de transport en commun;

Il est proposé par Marvin Rotrand
Appuyé par Marcel Tremblay

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce fasse connaître son opposition au prolongement de l'autoroute 25 et à la construction d'un nouveau pont sur la Rivière des Prairies;

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce demande expressément au Gouvernement du Québec de revoir ses priorités en termes d'infrastructures et donne la priorité au développement du transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal;

Qu'une copie de la résolution soit envoyée au ministre des Transports, au ministre des Finances, aux membres de l'Assemblée nationale dont les comtés sont sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce;

Qu'une copie de la résolution soit déposée au Conseil municipal.

Les conseillers Saulie Zajdel, Marcel Tremblay, Marvin Rotrand et la conseillère Francine Sénécal votent en faveur de la proposition.

Le conseiller Jeremy Searle vote contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

1053571013

-- Signé par Elaine DOYLE/MONTREAL le 09-05-2005 11:05:17, en fonction de /MONTREAL.

Michael APPLEBAUM

Elaine DOYLE

Maire d'arrondissement

Secrétaire d'arrondissement

